

**Introduction : Michel Gariépy et Tommaso Vitale**

L'atelier regroupait trois communications au départ très différentes, très dissemblables, tant par la nature des projets d'aménagement sur lesquels les chercheurs se sont penchés, que par l'échelle de leur matérialisation. Ainsi Samuel Challéat a analysé la mobilisation dans la grande région Lyonnaise contre la nuisance occasionnée par l'éclairage nocturne, à l'encontre de la positivité culturelle dont bénéficiait jusqu'alors la lumière. Fabrizio Maccaglia traite de la mobilisation en Sicile contre un incinérateur, une infrastructure classiquement source d'opposition et de réactions de type NIMBY. Enfin, Élise Roche s'est penchées sur deux projets d'espaces publics de faible ampleur, à rayonnement micro-local, l'un dans une opération de renouvellement urbain, en France, l'autre d'accompagnement d'enfants et de création de pistes cyclables, dans le cadre d'un Agenda 21 en Italie. Pourtant, au delà de ces différences, chacune apporte un éclairage tout à fait intéressant d'abord sur la construction des territoires de mobilisation collective, construction qui permet ensuite de mieux comprendre, donc de mieux évaluer les effets de la participation. Et leur juxtaposition au sein de l'atelier accentue cet éclairage.

En premier lieu, la construction de territoires qui émerge chez Challéat est celle de la construction du territoire de la nuisance et du dommage. S'y manifestent à la fois un écart territorial et un déphasage cognitif entre, d'un côté, les amateurs d'astronomie, les écologues et les médecins, dont le rapprochement devient source d'expertise, puis, de l'autre, les acteurs de l'éclairage qui produisent les dommages et qui voient, à l'inverse, leur expertise remise en cause. Les effets de la mobilisation sont multiples. Ils vont de l'adoption de mesures de réduction de l'éclairage, à la création de réserves de noirceur et la participation dans des projets territoriaux, sans parler de l'émergence de la positivité de la nuit comme changement culturel.

Dans la recherche de Maccaglia, la construction du territoire illustrée est celle du territoire de la guérilla contre le projet, avec un jeu d'échelles et de temporalités tout à fait intéressant. D'un côté, se retrouvent les manœuvres des autorités pour verrouiller la décision et la participation, par le biais de la mise en place, entre les échelons national et régional, en liaison avec certains acteurs locaux, d'un dispositif dérogatoire. Mais le

verrouillage n'est pas complètement maîtrisé et la délivrance d'une autorisation en fonction d'un texte du palier européen, cette fois, échappe au dispositif dérogatoire. Va prendre appui sur cette brèche, une coalition d'opposants hétérogènes, coalition constituée de chapitres locaux d'associations internationales, de syndicats et d'élus locaux. Par une mobilisation des ressources administratives, la mise en cohérence des textes et un recours au contentieux, la coalition va faire obstacle et au projet, et à la décision; elle réussit à freiner suffisamment le processus pour que le projet dans sa configuration initiale soit abandonné. Par contre, les autorités vont ensuite apporter des changements au projet, changements qui, selon l'auteur, ont pour effet de neutraliser la mobilisation et d'empêcher le renouvellement des procédures participatives.

La communication de Roche fait ressortir le territoire transformé par la participation. Elle s'interroge d'entrée de jeu sur pourquoi des processus participatifs continuent d'être initiés, malgré les doléances tous azimuts sur leurs « ratés ». En effet les expériences participatives sont à répétition vues avec cynisme, affublées d'un double échec : échec pratique quant à leurs résultats opérationnels, échec au plan théorique, par rapport aux attentes de la démocratie participative. Roche s'emploie à contrer ces évaluations trop négatives en faisant ressortir les effets multiples et à plusieurs niveaux que les processus participatifs ont induits dans les deux cas qu'elle analyse. Des effets spatiaux indéniables d'abord, avec des modifications très réelles de la configuration de chacun des projets. Le territoire est également objet de modifications d'usages, de mutations dans les représentations. Surtout, l'équilibre micro-géopolitique ressort modifié après les processus participatifs, par une visibilité, une certaine forme d'*empowerment* des groupes initialement stigmatisés. Même les méthodes techniques ressortent modifiées. Dans ses mots, il ne s'est donc pas « rien » passé. Sa communication se conclut par une invitation à transcender les évaluations trop linéaires et à regarder les transformations produites, en particulier, au niveau des « places » occupées par les groupes sociaux.

La discussion et le croisement entre les constats des 3 communications ont d'abord porté sur les éléments déclencheurs des mobilisations, éléments non suffisamment analysés, sinon présentés par chacune. Ainsi, dans le dossier de l'éclairage nocturne, Challéat a fait ressortir la synergie qui s'est établie au départ avec des contraintes d'ordre budgétaire. Pour l'incinérateur en Sicile, l'absence des riverains dans la guérilla

subséquente étonnait : Maccaglia a précisé qu'il était projeté de le construire sur le site d'une décharge, donc un espace déjà stigmatisé. Sur la perception des « ratés » des processus participatifs dont Roche fait état, une interrogation a été soulevée quant à son extension. Enfin, la transformation de l'échiquier territorial au terme du processus participatif constatée par Roche est apparue à certains comme une perspective permettant peut-être de transcender le bilan trop pessimiste qu'a porté Maccaglia sur le renouvellement des pratiques participatives.